

**M. McDermid:** Monsieur le Président, j'ai participé aux discussions et on s'était entendu au départ pour nous donner la parole, au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et à moi-même aujourd'hui. En raison de maladie dans sa famille, le critique du parti libéral aurait eu son tour mardi. Mais il a eu l'amabilité de rester ce matin pour que chaque parti présente un porte-parole. Je m'étais entendu avec les critiques des partis qui en ont parlé à leur tour à leur leader à la Chambre. Le député en question a donc tenu sa promesse ce matin et il est parti ensuite dans sa circonscription parce que quelqu'un de sa famille était malade. Nous serions fort déçus qu'on rompe cette entente.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suis à la disposition de la Chambre. Je voudrais bien lui apporter mon concours car je vois qu'il va y avoir un débat . . .

**M. Baker:** J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur le Président. Ce projet de loi met fin aux subventions d'encouragement du secteur pétrolier et à la prospection au large des côtes de Terre-Neuve.

**M. McDermid:** Non!

**M. Baker:** Je vais faire connaître publiquement mon point de vue devant la Chambre qu'il y ait eu accord ou non. J'ignore s'il y a eu accord, mais j'entends bien parler de toute façon.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Nous passons au débat alors. Je voudrais donner la parole au député . . .

**M. Tobin:** Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis ici un vendredi après-midi alors que je rentre généralement dans ma circonscription, parce que je crois que la Chambre va tenir un vote sur ce projet de loi.

**M. McDermid:** Parlez à votre leader à la Chambre.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas un rappel au Règlement; c'est un discours. J'approuve ce que le député vient de dire.

**M. Tobin:** Ils essaient de nous empêcher de parler.

**Le président suppléant (M. Paproski):** C'est un discours; le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.  
[Français]

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce qui s'est passé entre les diverses personnalités de la Chambre, mais avant d'entreprendre mon exposé sur le projet de loi C-85, j'aimerais vous souligner que, ce matin, je me suis entretenu avec mon collègue de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) au sujet de mon intervention de cet après-midi et la directive que j'entendais suivre. Il ne m'a jamais indiqué aucune entente qui serait intervenue avec lui quant à la limitation du nombre de discours.

Monsieur le Président, je crois que nous entreprenons aujourd'hui une étape extrêmement importante en ce qui regarde la façon dont ce pays va gérer cette ressource limitée et non renouvelable que constituent le gaz et le pétrole.

Par le projet de loi C-85, nous franchissons en fait une étape presque définitive vers l'abolition d'une politique nationale de l'énergie. Cette politique nationale de l'énergie avec ses faiblesses, avec ses forces, avec ses lacunes visait trois objectifs. Le premier c'était l'exploration; la deuxième c'était faire en sorte que les compagnies deviennent de plus en plus sous contrôle canadien; et le troisième c'était de protéger les pro-

ducteurs et les consommateurs contre les variations considérables de prix.

Monsieur le Président, cet objectif était peut-être trop ambitieux. Cet objectif était peut-être difficilement réalisable dans le contexte non seulement nord-américain, mais dans le contexte mondial dans lequel évolue toute la question énergétique. Mais il reste un fait, c'est qu'il y avait au moins un objectif précis qui était celui de faire en sorte que le contrôle sur l'exploration, sur la distribution et sur la canadienisation, puisse être de plus en plus entre les mains des Canadiens.

Pourquoi une politique nationale de l'énergie d'abord—et j'en conviens—avec ses forces et ses faiblesses? D'abord, une politique nationale de l'énergie parce que le marché, la théorie ayant trait au marché ne jouait plus. En fait, depuis le milieu des années 1970, un groupe de pays producteurs avait décidé d'utiliser le contrôle de la production pour faire augmenter les prix d'une façon artificielle. Donc, il n'y avait plus de loi du marché, telle qu'on le connaît, c'est-à-dire une liberté d'acheteurs, une liberté de vendeurs. Deuxièmement, le nombre de joueurs sur le marché était de plus en plus restreint. Troisièmement, les retombées découlant de l'action de ce cartel étaient considérables en termes de profits exagérés qui pouvaient tomber entre les mains de quelques joueurs en nombre de plus en plus limité.

Je reviens sur la politique nationale de l'énergie, à savoir qu'elle avait ses faiblesses, qui auraient pu être corrigées, et je ne nierai pas cela. La politique nationale de l'énergie était peut-être trop ambitieuse. On aurait pu, par des législations, par des programmes gouvernementaux, en diminuer la portée si c'était l'intention d'un gouvernement conservateur. Donc, on aurait pu changer la politique, on aurait pu l'adapter.

Mais par le projet de loi C-85, nous arrivons dans une situation où il n'y a plus de gouvernement du Canada qui va vouloir gérer l'administration de cette ressource, limitée, non renouvelable, qui se trouve actuellement entre les mains d'un nombre très très limité de producteurs.

Monsieur le Président, il n'y aura plus de politique nationale de l'énergie. Cette loi du marché, quand on en parle et qu'on dit: «Maintenant, ce sera le marché qui va déterminer le prix», est-ce qu'on a véritablement une loi du marché quand des pays producteurs décident, *proprio motu*, pour des fins de contrôle des prix, de couper la production? Avons-nous une loi du marché? Est-ce qu'on peut parler de la loi du marché, quand quatre ou cinq pays producteurs peuvent déterminer le prix que des millions et des millions de consommateurs devront payer pour cette denrée extrêmement importante? Avons-nous une loi du marché, quand les producteurs indépendants se retrouvent à la merci de quatre ou cinq acheteurs? Avons-nous une loi du marché, quand nous nous retrouvons dans une situation où le premier ministre d'une province communique avec un chef arabe pour tenter de contrôler le volume de production, dans le but de faire augmenter le prix?

Monsieur le Président, si nous devons avoir une politique de l'énergie déterminée par quelques pays, par quelques producteurs, pourquoi cette politique ne serait-elle pas déterminée ici, en cette Chambre, par des députés élus par l'ensemble des Canadiens? Est-ce que nous voulons, monsieur le Président, que le coût de l'énergie, la façon dont l'exploration va se faire, tout cela soit déterminé par l'OPEP qui peut ou ne peut pas